

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif  
au rapport annuel sur le prix et la qualité  
du service public d'élimination des  
déchets



# 2016

**Traitement des ordures ménagères et des déchets verts**



# Table des matières

---

La présentation du SIL.....	- 4 -
1. Historique.....	- 4 -
2. Le territoire.....	- 5 -
3. Les compétences.....	- 6 -
4. Les sites.....	- 7 -
Les indicateurs techniques.....	- 8 -
1. Le traitement des ordures ménagères et assimilés.....	- 8 -
Les tonnages traités.....	- 8 -
Les modes de traitement.....	- 8 -
2. Le traitement des déchets verts.....	- 9 -
Les tonnages traités.....	- 9 -
Les modes de traitement.....	- 10 -
3. Les actions de prévention et de réduction des déchets.....	- 10 -
Les indicateurs financiers.....	- 11 -
1. La délégation de service public pour la gestion de l'UIOM d'Echillais et le futur centre multifilières du Pôle des Jamelles.....	- 11 -
2. Les marchés de prestation de service.....	- 11 -
Marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis et pour le traitement des ordures ménagères de la CDA Royan Atlantique.....	- 11 -
Marché pour l'exploitation de l'UIOM de St Pierre d'Oléron.....	- 12 -
Marché pour le traitement des ordures ménagères de la CDC de Gémozac.....	- 12 -
Marché pour l'exploitation de la plateforme de broyage de Grézac.....	- 12 -
Prestation de broyage pour le traitement des déchets verts de la CDC de Gémozac.....	- 12 -
-	
Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Marennes.....	- 12 -
Cas particuliers des déchets verts pour la CDC de l'île d'Oléron.....	- 13 -
3. Les dépenses.....	- 13 -
Les dépenses de fonctionnement.....	- 13 -

Les dépenses d'investissement .....	- 14 -
4. Les recettes.....	- 15 -
Les recettes de fonctionnement .....	- 15 -
Les recettes d'investissement .....	- 16 -
Les chiffres clés.....	- 17 -
Les évènements marquants de l'année 2016.....	- 17 -
a. Réunions du comité syndical .....	- 17 -
b. Evénements importants de l'année 2016 .....	- 18 -

# La présentation du SIL

---

## 1. Historique

Le Syndicat intercommunautaire du littoral (SIL) a été créé en 2005. Il a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime.

Dès 2007, le SIL a entamé une réflexion sur sa politique de traitement des ordures ménagères. Cette réflexion a conduit le SIL à envisager une augmentation de la capacité de traitement de son site situé à Echillais. Cette augmentation de capacité est envisagée afin de satisfaire aux objectifs suivants :

- ✓ - Traiter l'intégralité des ordures ménagères du SIL et proposer aux EPCI membres un outil de traitement des déchets encombrants issus de la collecte en déchetteries;
- ✓ - Valoriser 100 % de ces déchets ;
- ✓ - Diminuer les quantités enfouies ou incinérées en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ - Optimiser, réutiliser, moderniser si possible les ouvrages existant : bâtiments, équipements ;
- ✓ - Renforcer et pérenniser le partenariat avec la base aérienne.

Courant d'année 2008 et début 2009, le SIL a défini les grands principes techniques encadrant la capacité de son installation de traitement. La filière retenue par délibération du 26 mars 2009 est celle d'un pré-traitement mécano biologique (PTMB) aérobie (compostage) couplé à une valorisation énergétique des sous-produits issus de l'équipement de PTMB.

L'année 2009 a également vu un rapprochement du SIL et de la Base aérienne 721 afin de définir les conditions techniques et économiques d'un partenariat renforcé. Sur la base des échanges qui se sont engagés, le SIL a décidé d'inclure au projet d'augmentation de capacité de traitement de son installation les éléments et objectifs suivants :

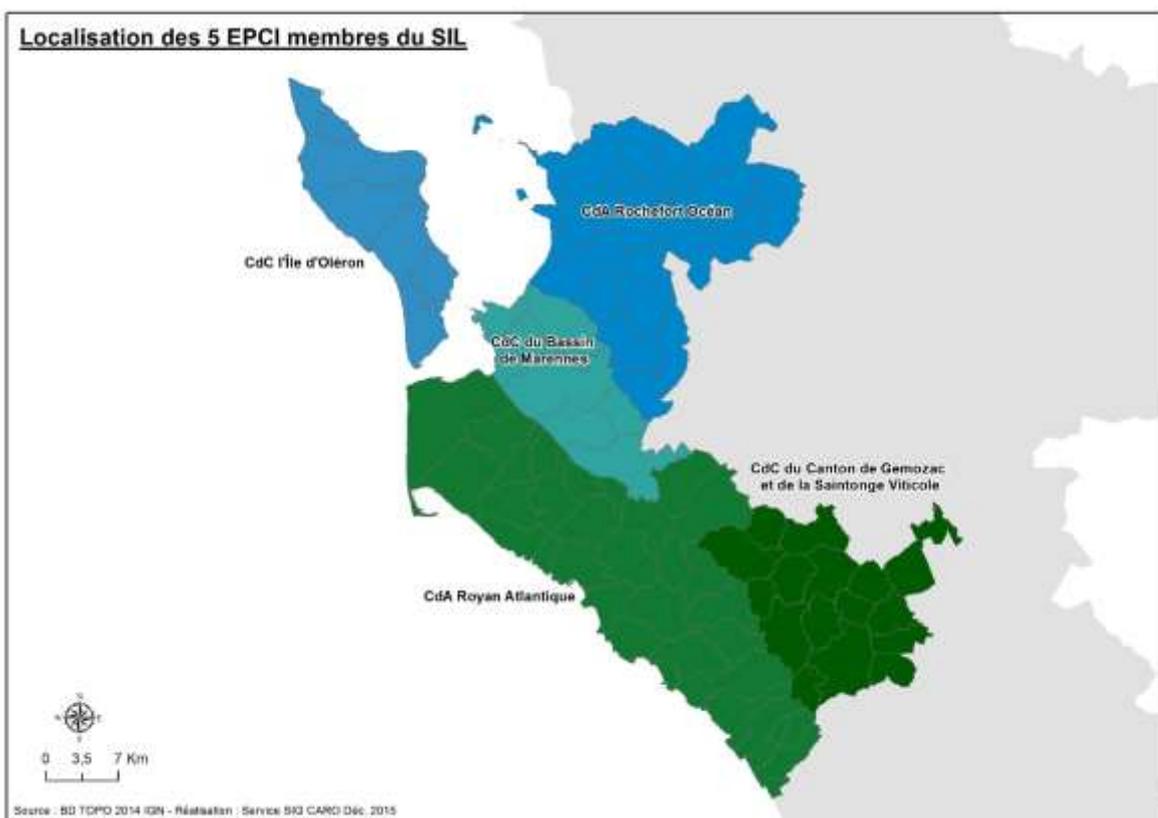
- ✓ - Augmentation de la puissance fournie à la base aérienne ;
- ✓ - Augmentation des quantités de chaleur vendues ;
- ✓ - Sécurisation de la fourniture de chaleur en cas d'indisponibilité de l'unité de traitement des déchets.

Depuis septembre 2011, date d'adhésion des Communautés de Communes d'Oléron et Marennes, l'Usine d'incinération de Saint-Pierre a été transférée au SIL. Cette installation sera arrêtée le 31 mai 2017 pour laisser place à un centre de transfert afin de massifier les ordures ménagères avant transport et traitement vers le centre de valorisation du pôle des Jamelles à Echillais.

## 2. Le territoire

Le SIL est situé en Charente-Maritime. Il englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente et regroupe cinq collectivités territoriales partenaires :

- la communauté d'agglomération Rochefort Océan
- la communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- la communauté de communes de l'Île-d'Oléron
- la communauté de communes du bassin de Marennes
- la communauté de communes de Gemozac et de la Saintonge Viticole



Le SIL compte selon la population INSEE 2015, **195 946 habitants** avec une très forte augmentation en période estivale.

### **3. Les compétences**

Conformément à l'article L 2224-13 du CGCT, le syndicat mixte exerce en lieu et place des établissements publics de coopération intercommunale membres, les compétences suivantes :

1. Le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri sélectif dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement,
2. L'étude de faisabilité et la réalisation d'un nouveau centre de traitement des déchets ménagers et assimilés,
3. La mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport et de stockage qui s'y rapportent,
4. L'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri, la construction et la gestion du centre de tri,
5. La gestion des unités de compostage des végétaux dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.
6. Toute étude relative aux modalités de traitement de déchets.

La mise en place et l'exploitation des déchetteries, l'organisation et la gestion des collectes des déchets ménagers et assimilés restent de la compétence des membres.

En vue d'une utilisation rationnelle de ses équipements, pour optimiser les objectifs portés par la loi sur les déchets et notamment réduire les nuisances sur l'environnement dues aux transports, le syndicat peut fournir, à titre accessoire, occasionnel et limité dans le temps, des prestations à des collectivités non membres en cas de défaillance momentanée de leurs installations.

Le Syndicat peut également, aux mêmes conditions, recourir aux services de collectivités non membres lors d'interruptions techniques annuelles programmées ou exceptionnelles.

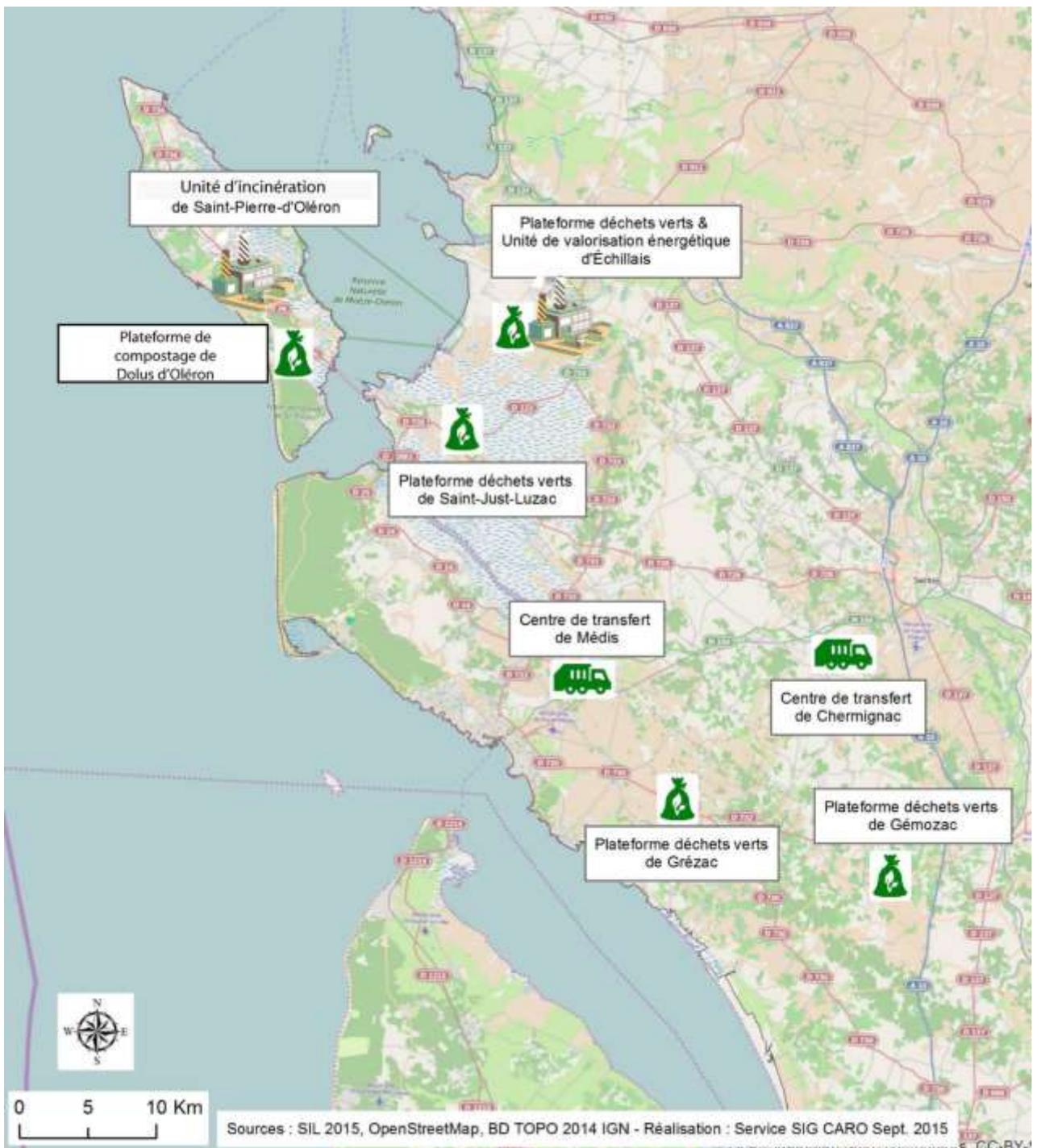
Le Syndicat peut mettre en place ou s'associer à des actions de coopération avec les communes et les tiers dans tous les domaines intéressant les déchets.

Le Syndicat exerce ses compétences en régie ou peut les confier en tout ou partie à des tiers par la conclusion de contrats.

## 4. Les sites

En 2016, le SIL à la charge plusieurs installations qui lui permettent de traiter les déchets ménagers et les déchets verts du territoire :

- Une usine d'incinération avec valorisation énergétique, située à Échillais ;
- Une usine d'incinération située à Saint-Pierre-d'Oléron ;
- Un centre de transfert de déchets, situé à Médis ;
- Deux unités de compostage de déchets verts, situées à Échillais et à Dolus-d'Oléron ;
- Trois installations de broyage et de transfert de déchets verts, situées à Grézac, Gémozac et Saint-Just Luzac.



# Les indicateurs techniques

## 1. Le traitement des ordures ménagères et assimilés

### Les tonnages traités

En 2016, le SIL a traité 69 810 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 2 598 tonnes de déchets ménagers assimilés d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 72 408 tonnes

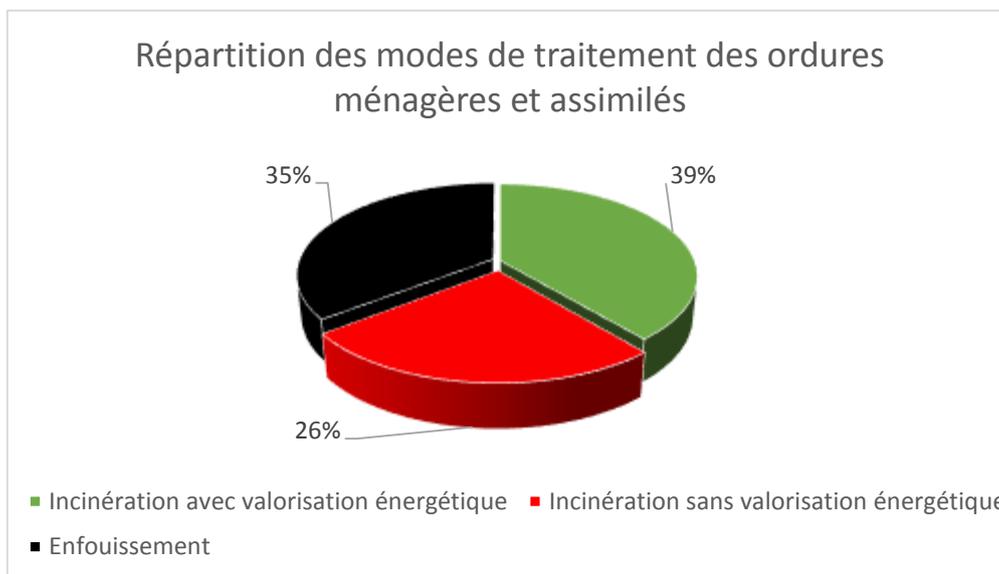
Ce tonnage a diminué de 1,6 % entre 2015 et 2016, grâce aux actions des collectivités adhérentes en faveur du tri et de la réduction des déchets.

EPCI membres du SIL	2015	2016	Evolution entre 2015 et 2016
<b>Tonnes ordures ménagères + assimilées</b>	<b>73 606</b>	<b>72 408</b>	<b>-1,6%</b>
CDA Royan Atlantique	30 737	29 885	<b>-2,8%</b>
CDA Rochefort Océan	21 200	21 128	<b>-0,3%</b>
CDC Ile d' Oléron	15 846	15 755	<b>-0,6%</b>
CDC Marennes	2 861	2 858	<b>-0,1%</b>
CDC Gémozac et Saintonge viticole	2 962	2 782	<b>-6,1%</b>

### Les modes de traitement

L'ensemble des déchets ménagers ont été traités sur des installations classées pour la protection de l'environnement

Unités de traitement	Tonnages <sup>2</sup>
UIOM Echillais	28 132
UIOM St Pierre d'Oléron	18 613
Enfouissement dans le département 17	25 663



En 2016, 26% des déchets traités ont été incinérés sans valorisation énergétiques sur l'UIOM de St Pierre d'Oléron, et 35% ont été enfouis en centre de stockage avec valorisation du biogaz.

## 2. Le traitement des déchets verts

### Les tonnages traités

En 2016, le SIL a traité 45 252 tonnes de déchets verts des EPCI membres et 398 tonnes de déchets verts d'apporteurs tiers (services techniques, entreprises ...) soit un tonnage global traité de 45 650 tonnes.

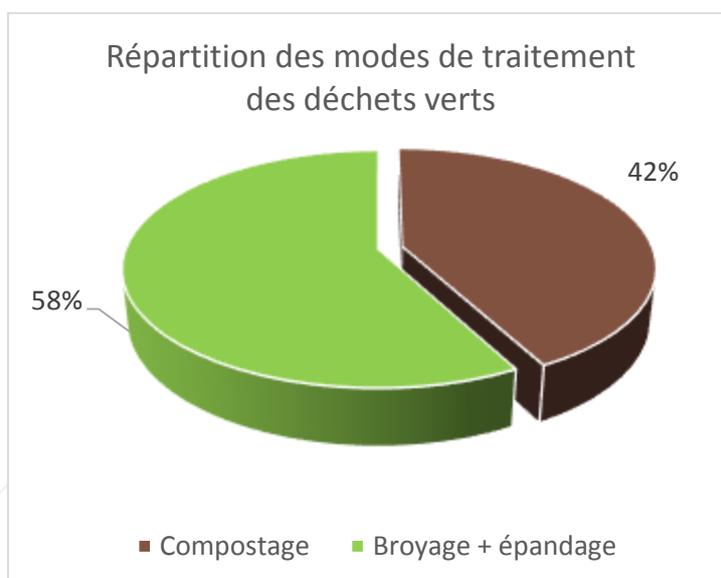
Même si les tonnages semblent être en baisse (-4%), il faut être prudent dans l'interprétation. En effet, ce sont des déchets qui fluctuent avec la météorologie. De plus les campagnes de broyage sur le CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole sont tellement espacées que cela se répercutent d'année sur l'autre.

EPCI membres du SIL	2015	2016	Evolution entre 2015 et 2016
<b>Tonnes</b>	<b>47 547</b>	<b>45 650</b>	<b>-4%</b>
CDA Royan Atlantique	21 241	21 240	0%
CDA Rochefort Océan	9 262	7 340*	-21%
CDC Ile d' Oléron	12 064	11 956	-1%
CDC Marennes	4 047	3 807	-6%
CDC Gémozac et Saintonge viticole	933	1 307	40%

\* +730 tonnes de déchets vers d'apporteurs tiers qui sont arrivés sur la plateforme de compostage d'Echillais sous la responsabilité de SETRAD mais non pris en charge par le SIL.

## Les modes de traitement

En 2016, les déchets verts ont été traités de deux façons soit en compostage sur des plateformes de compostage avec valorisation en agriculture, pépinières et maraîchage ou dans les espaces verts des collectivités, soit en broyage avec épandage chez des agriculteurs limitrophes aux plateformes de broyage.



## 3. Les actions de prévention et de réduction des déchets

Les actions en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets sont de la compétence des EPCI membres. Cependant, le SIL est un partenaire dans les actions mises en œuvre. De plus, il tient compte de ces actions pour adapter les outils de traitement pour une gestion vertueuse des déchets pris en charge sur le territoire.

# Les indicateurs financiers

---

Le SIL pour exercer ses compétences et gérer les installations dont il a la charge passe par une délégation de service public et des marchés d'exploitation.

## **1. La délégation de service public pour la gestion de l'UIOM d'Echillais et le futur centre multifilières du Pôle des Jamelles**

Les déchets de la CDA Rochefort Océan, ainsi qu'une partie de ceux de la CDA Royan Atlantique, et ceux de la CDC de Gémozac sont traités sur l'UIOM d'Echillais. Le 1<sup>er</sup> août 2015, le SIL a signé une convention de délégation de service public (DSP) avec la société SETRAD pour une durée de 12 ans, pour traiter à la fois des ordures ménagères du SIL mais également pour gérer la plateforme de compostage des déchets verts d'Echillais.

Pour 2016 le montant de la prestation OM de la DSP s'élevait à **3 156 966,67 € HT**

Pour 2016 le montant de la prestation DV de la DSP s'élevait à **195 135,08 € HT**

## **2. Les marchés de prestation de service**

### **Marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis et pour le traitement des ordures ménagères de la CDA Royan Atlantique**

La totalité des ordures ménagères collectés sur le territoire de la CDA Royan Atlantique passe sur le centre de transfert de Médis. Les déchets sont ensuite acheminés soit sur l'UIOM d'Echillais (7 003,92 tonnes en 2016) et le reste sur le centre de stockage de déchets non dangereux à Clérac (17). Le marché pour l'exploitation du centre de transfert de Médis, et le transport et traitement des ordures ménagères a débuté le 5 juin 2012 pour une période de 3 ans renouvelable ensuite 3 fois par période d'un an. La fin de ce marché est prévu au 4 juin 2017.

Il est décomposé en 2 lots :

Lot 1 : Exploitation du centre de transfert

Lot 2 : Transport vers les centres de traitement et traitement d'une partie des déchets

Pour l'année 2016, le montant des prestations s'élevaient à **203 228,08 € HT** pour le lot 1 et **2 266 034,30 € HT** pour le lot 2

### **Marché pour l'exploitation de l'UIOM de St Pierre d'Oléron**

Les ordures ménagères des CDC de l'île d'Oléron et de Marennes sont traitées sur l'UIOM de St Pierre d'Oléron via un marché transféré en 2011 par le CDC de l'île d'Oléron avec la société SECHE. Ce marché a fait l'objet en avril 2015 d'un marché complémentaire.

Le montant des prestations s'élevaient pour l'année 2016 à **2 097 100,20 €HT**

### **Marché pour le traitement des ordures ménagères de la CDC de Gémozac**

En 2016, les ordures ménagères de la CDC de Gémozac ont été traitées via un marché avec la société VEOLIA. Les ordures ménagères après leur collecte sont déposées sur un centre de transfert basé à Chermignac, pour ensuite être acheminées sur l'UIOM d'Echillais.

Le montant des prestations s'élevaient pour l'année 2016 à **259 074,24 €HT**

### **Marché pour l'exploitation de la plateforme de broyage de Grézac**

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDA Royan Atlantique sont traités sur la plateforme de broyage de Grézac via un marché qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 2 ans renouvelable deux fois par période d'un an avec la société LOCA RECUPER.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2016 à **381 604,93 €HT**

### **Prestation de broyage pour le traitement des déchets verts de la CDC de Gémozac**

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDC de Gémozac sont traités sur une plateforme mise à disposition par la CDC elle-même. La prestation de broyage du fait des faibles volumes se fait sur demande devis auprès de différentes sociétés.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2016 à **9 851,90 €HT**

### **Marché à bon de commande pour le traitement des déchets verts de la CDC de Marennes**

Les déchets verts collectés sur le territoire de la CDC de Marennes sont traités sur une plateforme mise à disposition par la CDC elle-même à St Just Luzac. La prestation du fait des faibles volumes se fait via un marché annuel à bon de commande avec la société SEDE.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2016 à **74 193,99 €HT**

## Cas particuliers des déchets verts pour la CDC de l'île d'Oléron

Les déchets verts de la CDC de l'île d'Oléron sont traités en régie par la CDC elle-même sur la plateforme de compostage de l'Ecopôle.

Le montant de cette prestation s'élevait pour l'année 2016 à **168 104,52 €HT**

### 3. Les dépenses

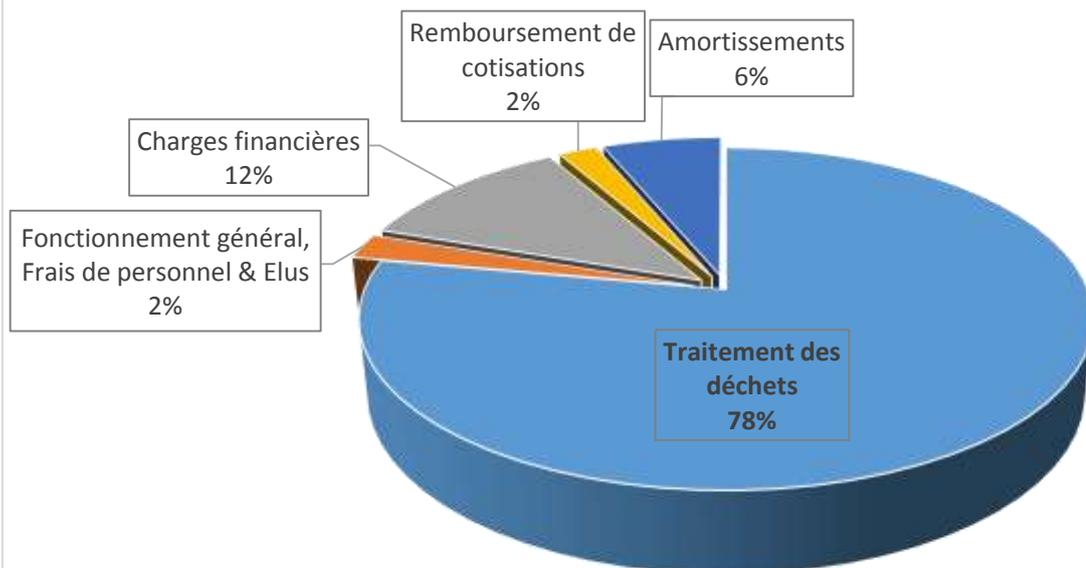
#### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.



Charges générales		9 478 518,66 €
	Fonctionnement général	93 892,16 €
	Prestations de traitement des ordures ménagères	7 982 403,94 €
	Prestations de traitement des déchets verts	828 890,08 €
	UIOM d'Oléron - TGAP	156 657,00 €
	UIOM d'Echillais - TGAP & Taxes foncières et taxes aux communes	150 549,00 €
	Centre multi filières de traitement	266 126,48 €
Frais de personnels & Elus		191 367,20 €
	Personnel	114 255,46 €
	Elus	77 111,74 €
Charges financières		1 387 069,68 €
Charges exceptionnelles		242 957,31 €
	(remboursement cotisations 2015)	
Opérations d'ordre		751 811,54 €
	Amortissements	751 811,54 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>12 051 724,39 €</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement 2016



### Les dépenses d'investissement

La plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné les travaux du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.





<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>20 664 551,67 €</b>
Charges générales		11 864,74 €
	Matériel informatique	572,00 €
	Mobilier	5 600,24 €
	Refonte du site internet	5 692,50 €
Centre multifilières d'Echillais		20 652 686,93 €
	Assistance maîtrise d'oeuvre	65 864,00 €
	Etudes	101 324,53 €
	Travaux	20 480 546,85 €
	Avances imputées aux travaux	4 951,55 €
<b>Remboursement de la dette en capital :</b>		<b>966 368,97 €</b>
	UIOM Echillais / plateforme compostage	33 296,00 €
	UIOM Echillais / mise aux normes	467 736,99 €
	UIOM Echillais / équipements	31 095,22 €
	Centre multifilières d'Echillais	434 240,76 €
<b>Total des DEPENSES investissement</b>		<b>21 630 920,64 €</b>

#### 4. Les recettes

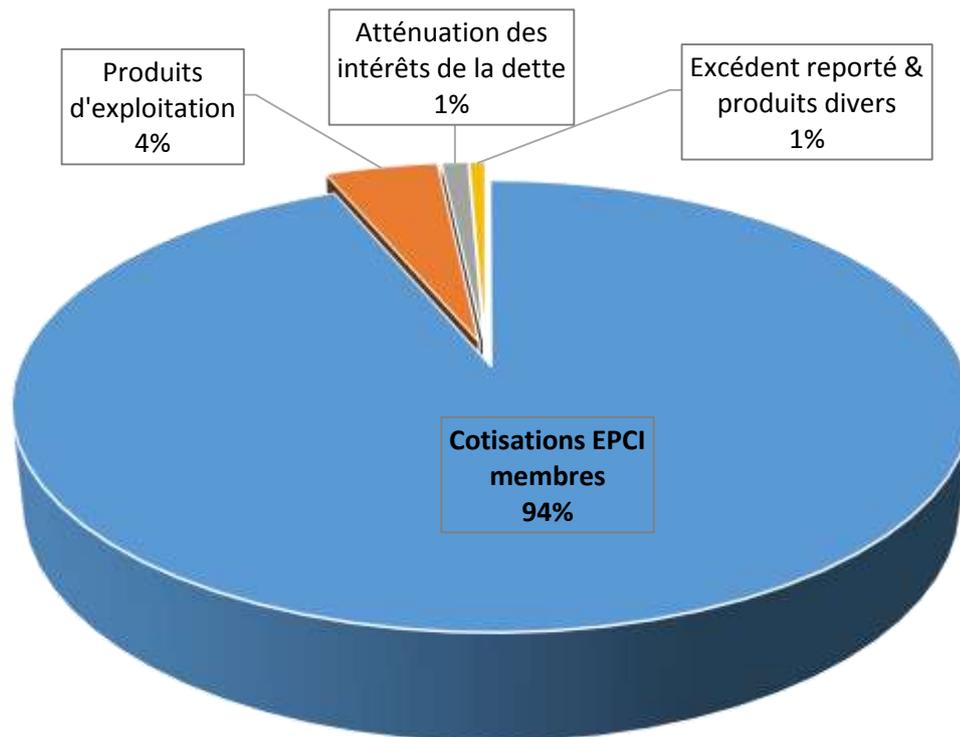
##### Les recettes de fonctionnement

90% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.



<b>Cotisations EPCI membres</b>		<b>11 293 745,13 €</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>551 047,66 €</b>
	Facturation traitement déchets ménagers et déchets verts	17 268,19 €
	Vente de chaleur BA 721	530 944,95 €
	Vente ferraille UIOM Echillais	2 834,52 €
<b>Atténuation des intérêts de la dette</b>		<b>129 410,00 €</b>
	(subvention Conseil Départemental)	
<b>Autres produits de gestion &amp; produits exceptionnels</b>		<b>1 347,28 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>76 174,32 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>12 051 724,39 €</b>

## Répartition des recettes de fonctionnement 2016



## Les recettes d'investissement

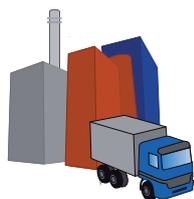
Plus de 95% des recettes d'investissements proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles



Emprunts souscrits en 2016	25 440 850,00 €
Emprunts antérieurs reportés	12 611 369,27 €
Subvention d'investissement	110 000,00 €
Amortissement des immobilisations	751 811,54 €
UIOM Echillais	628 209,00 €
Médis	214,00 €
Etudes nouveau centre multifilières	123 388,54 €
Avances imputées aux travaux	4 951,55 €
<b>Total des RECETTES investissement</b>	<b>38 918 982,36 €</b>

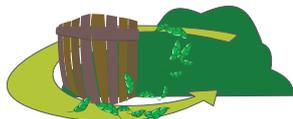
## Les chiffres clés

---



Quantité d'ordures ménagères traitées	369,53 kg/hab/an
---------------------------------------	------------------

Coût de traitement des ordures ménagères	45 €/hab/an
	121 €/tonne



Quantité de déchets verts traités	232,97 kg/hab/an
-----------------------------------	------------------

Coût de traitement des déchets verts	4 €/hab/an
	15 €/tonne

(\*) ce chiffre élevé prend en compte le poids des déchets produits pendant la saison touristique (20 à 25%)

## Les évènements marquants de l'année 2016

---

### a. Réunions du comité syndical

Au cours de l'année 2016, le comité syndical s'est réuni 4 fois :

- 29 mars 2016
- 5 avril 2016
- 26 septembre 2016
- 14 décembre 2016

Le bureau syndical quant à lui s'est réuni 5 fois :

- 18 mars 2016
- 19 mai 2016
- 22 juin 2016
- 20 septembre 2016
- 15 novembre 2016

## **b. Evénements importants de l'année 2016**

- Poursuite du chantier de construction du Centre multi-filières de valorisation des déchets du Pôle des Jamelles
- Janvier : recrutement de Karine RABOUAN comme agent administratif
- Février : Convention de valorisation des déchets verts sur le territoire de la CDC de Marennes avec l'entreprise SEDE.
- Avril : refonte du site internet du SIL
- Juin : recrutement via le centre de gestion de Hugues ESNAULT pour la partie financière du SIL.
- Août : Lancement du groupement de commande avec la CDC de l'Île d'Oléron pour l'aménagement du Bois d'Anga à St Pierre d'Oléron :
  - Construction d'un centre de transfert provisoire
  - Démantèlement de l'usine d'incinération existante
  - Construction du centre de transfert définitif
  - Réaménagement de la déchèterie
- Octobre : Lancement de l'opération d'aménagement du centre de transfert de Médis avec mise en place d'un nouveau pont bascule.